

Budget Rectificatif n°2 2023

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles R719-51 et suivants ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 175 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu la délibération n°2022-095 du conseil d'administration en date du 13 décembre 2022 portant approbation du budget initial 2023 ;

Vu la délibération n°2023-045 du conseil d'administration en date du 3 juillet 2023 portant approbation du budget rectificatif n°1 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 065 ETPT dont 821 ETPT sous plafond État et 244 ETPT hors plafond
- 105 290 376 € d'autorisations d'engagement dont
 - 80 596 411 € Personnel
 - 16 378 834 € Fonctionnement et Intervention
 - 8 315 130 € Investissement
- 104 732 327 € de crédits de paiement dont
 - 80 596 411 € Personnel
 - 15 681 674 € Fonctionnement et Intervention
 - 8 454 242 € Investissement
- 102 181 046 € de recettes
- - 2 551 281 € de solde budgétaire

Ainsi que les prévisions comptables suivantes :

- - 2 928 341 € de variation de trésorerie
 - dont – 2 902 881 € pour l'UBS et – 25 460 € pour la Fondation
- - 1 377 049 € de résultat patrimonial
 - dont – 1 400 804 € pour l'UBS et + 23 755 € pour la Fondation

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 14 novembre 2023



- 1 146 463 € de capacité d'autofinancement
dont 1 084 500 € pour l'UBS et 61 963 € pour la Fondation
- - 4 133 109 € de variation de fonds de roulement
dont – 4 162 071 € pour l'UBS et 28 962 € pour la Fondation.

Documents en annexe :

- Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

Décompte des votes :			
		<i>Suffrages exprimés : 21</i>	
<i>Membres en exercice :</i>	27	<i>Pour :</i>	21
<i>Membres présents :</i>	16	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	5	<i>Abstentions :</i>	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

